

Mariage en cours de naturalisation

Par bonne récéption, le 05/10/2011 à 20:25

Bonjour,

j'ai fait une demande de naturalisation en 2007 et en 2010 jai eu une repense il mon ajournee d'un ans et 1 ans aprée jai renouveler ma demande et en juin 2011 je ss partir me marie en algerer et je ss rentrer le fin juin et jai trouver une repensse favorable du minister et en mois de septembre jai eu mon passport et ma carte française jai fait la demande de transcreptions de mon mariage au minister et la je resois une repensse qui ma casser le moral et je diprime grave il von proceder a un nouveau examen de mon dossier j'ai rien comprie c quelquin peut me repende merci a la vance

Par mimi493, le 05/10/2011 à 23:58

Vous avez fait votre demande en mentionnant que vous étiez célibataire et sans prévenir que vous étiez marié, juste après. C'est normal, il y a une fausse information dans votre demande

Par bonne récéption, le 06/10/2011 à 12:51

je ss marie que en juin 2011 et je ss rentrer en france fin juin et je ss partir a la préfecture la semaine d'apres au service de naturalisations il mon dit de ecrire au ministére jai envoyer un lacte de mariase mais sons accuser et en juiller 2011 jai la décisions du ministére avis favorable danc il ya juste un mois entre mon mariage et la et la repense ddu minister j'aimerais savoir ce que je dois faire parce que c la torture pour moi merci a la vance

Par mimi493, le 06/10/2011 à 12:52

Vous ne pouvez qu'attendre, ce que vous auriez du faire avant de vous marier

Par bonne récéption, le 06/10/2011 à 13:03

mais j'ai recus cette semaine un courier du ministére que je ss avisi il vons reixaminer mon dossier je le savais pas que jai penser que sa seras nigatif entre temps jais pris un rdv pour faire regroupement familaile a ofii danc mantenant je me retrouve dans une situations sons espoir je sais plus quoi faire et je risque quio je vous remercier de votre gentillésse

Par mimi493, le 06/10/2011 à 13:25

Vous risquez l'annulation de votre nationalité

Mais je ne comprends pas : si vous êtes Français, vous ne pouvez pas faire la procédure de regroupement familial.

Par bonne récéption, le 06/10/2011 à 18:30

je ss francais depuis juillet 2011 danc ca tomber au méme temps de mon mariage c la jais pris un rdv chez ofii mais jai pas déposer c la que jai eu la repensse du minister merci

Par mimi493, le 06/10/2011 à 20:08

Vous ne pouvez qu'attendre la transcription du mariage.

Par WhiteDove, le 10/10/2011 à 23:43

Bonjour,

Je suis dans une situation un peu différente ... Je suis en cours de naturalisation et je me suis marié

Je suis marocain, j'habite dans le 75, je suis ingénieur en CDI depuis 2 ans, et je suis arrivé en France en 2003 pour mes études d'ingénieur. Je viens de déposer ma demande de naturalisation.

Je me suis marié cet été au Maroc avec une marocaine qui réside en France (donc acte de

mariage marocain avec Adoul), elle est étudiante en école d'ingénieur en France depuis 2004 mais dans un autre département (autre que le 75), et c'est sa dernière année d'études. Sa carte de séjour est donc enregistrée dans une autre préfecture que celle de Paris, et elle n'a pas de CDI (donc pas de revenus, à part le virement mensuel de ses parents).

Dans mon dossier de naturalisation, j'ai bien sûr déclaré que j'étais marié avec elle.

Ma question est la suivante : Est-ce que vous pensez que la procédure de naturalisation peut être retardée ou bloquée, à cause de mon mariage AU MAROC avec une étudiante marocaine résidant en France, et qui n'a toujours pas de statut salarié ?

Merci pour votre précieuse réponse